



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

MINUTES

GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE ET OUEST DE L'ECOSSE)

Mercredi 13 mars 2024

14:00 - 15:30

The Printworks, Dublin Castle, Dublin

1. Bienvenue et présentations

La réunion est présidée par Jean-Marie Robert, vice-président du groupe de travail 2, en remplacement de Suso Lourido Garcia qui n'a pas pu se rendre à Dublin et s'est excusé. Kenatea Chavez-Hey (ANOP), Franck Le Barzic (Cobrenord) et John Lynch (ISEFPO) se sont également excusés.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point sous AOB pour une mise à jour des discussions en cours sur la pêche à la langoustine dans le Porcupine Bank par Aodh O'Donnell.

Les points d'action de la dernière réunion (13 septembre 2023) sont les suivants :

1	Les membres enverront leurs contributions à la consultation au secrétariat avant le 20 septembre, en se conformant autant que possible au format de consultation disponible en ligne. Le secrétariat vérifiera alors quel format de réponse est possible et préparera un projet de conseil sur la base des conseils précédents et des commentaires reçus des membres.
	Réponse à la consultation britannique sur les rejets soumise le 9 octobre
2	Le Secrétariat partagera une version mise à jour de la feuille de calcul choke après la réunion. Les membres l'examineront et enverront au secrétariat leurs commentaires sur les stocks de l'ouest de l'Écosse.
	Avis choke en préparation par le GD OD
3	Les questions en suspens relatives à la composition des captures et à l'application du règlement sur les mesures techniques dans les États membres seront traitées directement avec l'AECP.
	Question soulevée avec l'AECP lors de l'atelier du 16 janvier, à suivre par le groupe de discussion contrôle.
4	Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission demandant que le CIEM et le CSTEP soient invités à se pencher sur les maillages et les dérogations pour le merlu respectivement.
	Lettre envoyée le 8 décembre, en attente de réponse
5	Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission sur la nécessité d'une collaboration constructive, en particulier sur les questions techniques.
	Aucune lettre n'a été envoyée, mais le sujet a été soulevé lors de la réunion bilatérale entre la DG MARE et le Secrétariat le 2 février - la DG MARE manque de personnel.
6	Suite à la réunion du 26 septembre organisée par la DG MARE sur les EMV, le CC discutera



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

	de la suite à donner à ce sujet lors de la réunion du ComEx du 27 septembre.
	Lettre envoyée le 17 novembre, réponse reçue le 29 janvier - à traiter au point 4

2. Mesures techniques en mer Celtique

a. Mise à jour des discussions entre l'UE et le Royaume-Uni

Le président explique que lors du dernier forum inter-CC sur le Brexit, le 5 février, et lors de la réunion inter-CC du 6 février, la Commission a déclaré que l'UE s'était engagée avec le Royaume-Uni à améliorer les mesures pour le cabillaud et le merlan en mer Celtique. Il s'agit d'un sujet prioritaire pour le SCF en 2024. Les deux parties se pencheront sur l'efficacité des mesures correctives pour le cabillaud et le merlan en mer Celtique en visant des conditions de concurrence équitables. Ces mesures peuvent être à la fois spatiales et basées sur les engins de pêche et concerneraient également le merlan. Des réunions techniques ont été organisées au cours des mois précédents afin d'entamer la discussion et de réduire le nombre de mesures envisageables. Il est également important d'affiner la zone dans laquelle ces mesures sont nécessaires. Des travaux similaires sont prévus pour le merlan en mer d'Irlande.

Le CC EOS a demandé des éclaircissements sur la manière dont les CC et la régionalisation en général peuvent contribuer à ce travail et si les groupes régionaux d'EM seront invités à produire des recommandations conjointes. La Commission est encore en train de réfléchir à la manière dont la régionalisation peut être pleinement réalisée, s'il doit y avoir des recommandations conjointes et ce qu'elles doivent inclure. Néanmoins, lors de la réunion inter-CC de février, la directrice générale de la DG MARE, Charlina Vitcheva, a invité le CC EOS à s'impliquer et à contribuer à ce travail.

Le président a souligné que le CC EOS n'a reçu aucune information sur les dernières analyses scientifiques concernant les mesures techniques, y compris les données provenant du Royaume-Uni. "Il s'agit d'une *question récurrente et nous devons bien comprendre la situation dans chaque État membre*", a-t-il déclaré, demandant aux membres de faire part de leurs commentaires. Il a indiqué qu'en France, les discussions entre l'administration et le secteur ont commencé il y a cinq ans et qu'à l'époque, la somme des rejets et des débarquements était supérieure aux recommandations scientifiques. Cependant, les choses ont changé depuis, en raison à la fois d'une diminution du nombre de navires due au Brexit et de progrès significatifs en matière de sélectivité, et actuellement cette somme est conforme aux avis du CIEM. Cela remet en question la justification du renforcement des mesures techniques. Selon lui, le CC devrait recommander la mise à jour de la perception scientifique et de l'état de l'activité de la flotte à la lumière du nouvel avis du CIEM et du nombre de navires qui ont pris les plans de sortie de flotte français et irlandais en raison du Brexit.

Emiel Brouckaert a ajouté qu'en Belgique, la flotte principale est constituée de chalutiers à perche, qui ne sont pas autant affectés par les mesures techniques. Toutefois, il a souligné que, compte tenu des changements environnementaux, il n'est peut-être pas utile d'œuvrer pour le retour du cabillaud en mer Celtique.

Irene Prieto et José Beltran ont expliqué que pour les organisations espagnoles qu'ils représentent, la situation est similaire à celle de la Belgique, les chalutiers à perche et les palangriers n'étant pas



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

aussi affectés par les mesures techniques. Toutefois, il y a eu des problèmes avec les maillages en mer Celtique.

Se référant à la situation en Irlande, Patrick Murphy a mentionné des complications dans la compréhension du règlement sur les mesures techniques dans différentes zones, en particulier en ce qui concerne le maillage et la composition des captures. Le secteur irlandais s'inquiète de l'absence d'interprétation harmonisée du règlement par les différentes agences de contrôle.

Le président lui demande si les fermetures saisonnières pour le cabillaud sont considérées comme appropriées par le secteur irlandais et Murphy répond que ce n'est pas le cas, car les données historiques sur les captures ne sont pas tout à fait correctes en raison de la composition des captures des navires qui n'a pas été correctement évaluée. Déplacer les lieux de pêche pour éviter le cabillaud pourrait entraîner des problèmes d'étranglement ou l'utilisation d'une plus grande quantité de carburant pour capturer l'espèce cible, ce qui affecterait la viabilité financière de la pêcherie.

Compte tenu des interventions des participants et des discussions précédentes au sein du CC, le président s'est dit confiant que le CC serait en mesure de préparer des conseils à la Commission sur les mesures techniques, soulignant en particulier que :

- Le CC n'a pas reçu les données scientifiques les plus récentes sur les mesures techniques en mer Celtique, y compris les informations issues de la dernière campagne de collecte de données menée par le Royaume-Uni.
- La Commission devrait prendre en compte l'impact de la situation post-Brexit par rapport à une diminution du nombre de navires actifs en mer Celtique ainsi que l'avis le plus récent du CIEM.
- Les membres du CC EOS semblent s'accorder sur le fait que les fermetures saisonnières et les mesures techniques supplémentaires ne sont pas nécessaires. Les règles applicables aux pêcheries opérant en mer Celtique devraient être simplifiées.

ACTION : En réponse à la demande de la DG Vitcheva lors de la dernière réunion inter-CC en février 2024 et dans le prolongement de la réunion du CSTEP EWG 23-15, le CC EOS devrait préparer un avis sur les mesures techniques en mer Celtique. Cet avis devrait également inclure une demande de réception des résultats de la campagne de collecte de données récemment menée par le Royaume-Uni.

Le président s'est ensuite référé au commentaire de Brouckaert : est-il encore possible que le cabillaud de la mer Celtique se rétablisse ? Il semble qu'il y ait un manque de compréhension opérationnelle des effets du changement climatique, en particulier de l'augmentation de la température de l'eau, qui influe sur la reproduction du cabillaud. Il a donc proposé d'organiser un webinaire invitant à la fois des experts travaillant sur l'évaluation des stocks de cabillaud et des scientifiques menant des recherches sur le réchauffement des océans (comme le projet Copernicus) afin de discuter du sujet et de recueillir des informations pertinentes.

Beltran a ajouté qu'une publication de l'AZTI dans la revue Nature portait sur le réchauffement des eaux océaniques et qu'il serait intéressant d'en tenir compte.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

ACTION : Un webinaire devrait être organisé par le CC EOS en juin 2024 sur l'évaluation scientifique du stock de cabillaud de la mer Celtique et l'impact du changement climatique, en invitant les scientifiques impliqués, les représentants des États membres de l'EOS et la DG MARE.

b. Suivi du CSTEP EWG 23-15

Le groupe de travail d'experts du CSTEP sur la mise en œuvre du règlement relatif aux mesures techniques s'est tenu du 22 au 26 janvier en présence de John Lynch, Jean-Marie Robert et Matilde Vallerani en tant qu'observateurs. La Commission européenne avait demandé au CSTEP de discuter de la manière dont il serait possible de réaliser des évaluations socio-économiques de la mise en œuvre du règlement sur les mesures techniques, en particulier en ce qui concerne les améliorations de la sélectivité. Les observateurs du CC EOS ont apporté leur contribution à la fois pendant la réunion et par écrit, par courrier électronique, après la réunion.

Le président fait remarquer que les membres du CC devraient examiner de plus près les travaux du CSTEP sur les mesures techniques en raison de la pertinence du sujet et de l'avancement des travaux qui auront un impact sur les mesures techniques dans le Nord-Ouest de l'Europe. Selon lui, le travail de l'EWG est très conceptuel, mais la publication du rapport de la réunion devrait apporter plus de clarté.

3. Proposition des EM EOS pour une exemption de capacité de survie pour l'aiguillat commun

Le président explique que les EM des EOS travaillent sur une exemption de capacité de survie pour l'aiguillat de taille inférieure à 100 cm capturé au moyen de chaluts à panneaux dans les sous-zones CIEM 6 & 7. En particulier, le projet de recommandation conjointe reçu en janvier 2024 indique que *"l'introduction de la taille maximale de débarquement de 100 cm crée des difficultés pour le respect de l'obligation de débarquement, car cette disposition exige des pêcheurs qu'ils rejettent l'aiguillat de taille supérieure à 100 cm. Compte tenu de cette contradiction apparente et des indications d'une capacité de survie raisonnablement élevée de l'aiguillat rejeté, le groupe des eaux occidentales septentrionales demande l'introduction d'une exemption de survie élevée pour l'aiguillat capturé au moyen de chaluts de fond dans les divisions 6 et 7 du CIEM"*. Bord lascaigh Mhara (BIM) en Irlande mène une étude pour soutenir cette demande d'exemption. Le président donne la parole à Ronan Cosgrove (BIM) pour qu'il présente ses recherches. Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Prise accessoirement, le CSTEP a expliqué qu'un dossier d'exemption de Capacité de survie pour l'aiguillat a été soumis en 2023 sur la base des conclusions d'un examen de la littérature scientifique disponible, d'une évaluation prévue à grande échelle de la survie de l'aiguillat et de nouvelles données sur l'état et la vitalité de l'aiguillat capturé dans les pêcheries irlandaises au chalut à panneaux. Le CSTEP a conclu qu'il était nécessaire d'obtenir davantage d'informations sur la survie des poissons, les prises et les rejets dans la nouvelle pêcherie d'aiguillat. Les travaux à cet égard sont en cours.

Cosgrove a présenté l'historique de l'espèce et de la pêcherie. Le quota pour l'aiguillat commun est d'environ 1900 tonnes en 2023 et 2024. Les prises sont sporadiques et elles ont lieu principalement



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

pendant les mois d'hiver, lorsque le temps est mauvais, ce qui rend la recherche difficile. L'aiguillat a généralement besoin de nager pour respirer et la littérature suggère un taux de survie élevé dans les chaluts de fond par rapport aux pêcheries au filet maillant. Le marquage par satellite avec des marques d'archives pop-up de survie (SPATS) a été effectué en 2023 dans les pêcheries au chalut et d'autres sont prévus en 2024, tandis que les observations de la condition des poissons dans les filets fixes sont en cours.

469 poissons ont été évalués au cours de 7 sorties à bord de chalutiers à ce jour. La majorité de l'aiguillat capturé au chalut (72%) était en mauvaise condition, moribond ou mort. 10 aiguillats en excellente ou bonne condition ont été marqués avec le SPATS en octobre 2023 dans la zone CIEM 7b. La taille était comprise entre 80 et 100 m. Les SPAT ont été programmés pour se détacher au bout de 30 jours. Les données issues du marquage ont révélé un comportement vertical diel distinct.

Des évaluations de la vitalité ont également été réalisées dans les filets maillants en 2024, avec 90 poissons évalués au cours de 5 sorties à bord de filets maillants à ce jour. Un peu plus de la moitié de l'aiguillat capturé au filet maillant (51%) en excellente ou bonne condition. Cette pêcherie doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie.

Cosgrove a conclu sa présentation en identifiant les prochaines étapes du travail du BIM, qui comprennent la poursuite du marquage SPAT sur les chalutiers. Le BIM continuera également à évaluer l'état de l'aiguillat dans les pêcheries au chalut et au filet maillant et à constituer une base de données sur la capacité de survie de l'aiguillat. Un rapport d'avancement est prévu pour le début du mois d'avril.

Murphy a demandé s'il existait différents niveaux de capacité de survie en fonction de la taille du poisson.

Cosgrove a répondu qu'il semble que les plus gros poissons se trouvent dans de meilleures conditions que les plus petits, mais que des données supplémentaires sont nécessaires avant de pouvoir confirmer cette conclusion.

Murphy a expliqué que la taille est importante pour le marché et qu'il espérait qu'il n'y aurait pas de différence entre la remise en liberté d'individus plus petits et plus grands, car il est obligatoire de remettre en liberté les aiguillats de plus de 100 cm.

Le président a estimé que l'interdiction de débarquer l'aiguillat commun de plus de 100 cm n'était peut-être pas tant liée à la capacité de survie du poisson qu'au cadre réglementaire qui existait avant la fermeture de la pêche en 2009/2010, lorsque l'avis scientifique sur cette espèce était vraiment mauvais. Les avis s'étant améliorés au fil des ans et à la suite de discussions avec le Royaume-Uni, la pêche a été rouverte, mais avec une approche de précaution supplémentaire au lieu de gérer correctement le stock. Le travail effectué par le BIM est donc tout à fait pertinent.

ACTION : Le groupe de travail continuera à suivre les travaux du BIM sur l'aiguillat et examinera le rapport final de la campagne en cours pour avis aux États membres EOS.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

4. VME : suivi de la réunion de cadrage du CSTEP 20 février

La Commission a annoncé qu'une évaluation socio-économique des fermetures d'EMV serait entreprise par le CSTEP dans le courant de l'année 2024, sur la base des conclusions de l'avis du CSTEP de 2023. Le CC EOS a été invité à participer à une réunion le 20 février dans le cadre de l'avis du CSTEP visant à entreprendre une telle évaluation. Le président et Prieto ont assisté à cette réunion.

Le président explique que la réunion se concentre sur l'analyse socio-économique des fermetures potentielles et surtout sur les méthodes à utiliser pour cette analyse. Il a estimé qu'il était important de noter que la Commission a décidé de suivre la méthode de travail du CSTEP, en réalisant tout au long de l'année 2024 des travaux qui serviront de base à la future révision de l'acte d'exécution, qui n'aura probablement pas lieu avant la toute fin de l'année 2024 ou le début de l'année 2025. Il a exprimé sa déception car le CC avait soumis un avis à la Commission l'année dernière en soulignant un certain nombre de problèmes et il semble que le processus de révision prendra beaucoup de temps. *"Nous ne pouvons pas être satisfaits de cette situation, notamment parce que nous n'avons pas la certitude que les questions que nous avons soulevées seront abordées. Nous savons que le CIEM s'efforce également d'améliorer son évaluation, mais nous n'avons aucune indication précise sur l'état d'avancement de ces travaux"*.

Prieto est d'accord avec le président et ajoute qu'une autre réunion devrait être organisée par le CSTEP le 15 septembre.

Beltran a ajouté qu'il semble y avoir un manque d'empathie de la part de la Commission malgré les impacts socio-économiques sur le secteur et le problème évident du manque de données dans les évaluations du CIEM et du CSTEP.

ACTION : Les questions et préoccupations concernant les EMV doivent être soulevées auprès de la DG MARE lors de la réunion du ComEx du 20 mars.

5. AOB

Aodh O'Donnell estime qu'il est important d'informer les membres sur une initiative des parties prenantes concernant la pêche à la langoustine sur le banc de Porcupine. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des discussions sur les EMV, car les pêcheurs ont été évincés d'une zone de pêche très précieuse. Les avis scientifiques sont toujours bons pour la zone et les recommandations du CIEM pour cette année prévoyaient une augmentation significative du TAC. Il existe une initiative des parties prenantes en Irlande, un partenariat entre les scientifiques et le secteur, visant à réaliser une étude sur l'optimisation des mois de capture de cette espèce, à la fois en termes de valeur et de biologie. Le projet a débuté en 2023 et a été mené par l'ISEFPO, avec la participation de 12 navires pendant 3 mois en 2023. Cette année, les enquêtes seront répétées afin de recueillir davantage de données, mais sur une période de 4 mois. L'élément clé à examiner sera les aspects socio-économiques sur la façon d'optimiser la période de fermeture. O'Donnell suggère que cette question reste à l'ordre du jour et soit examinée par le groupe de travail.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Le président demande à O'Donnell si un rapport préliminaire est déjà disponible pour être partagé avec les membres et quel type de suivi il recommanderait.

O'Donnell répond que les données recueillies jusqu'à présent peuvent certainement être partagées et qu'il pourrait être convenu, lors de la prochaine réunion, que l'Institut marin présente l'état d'avancement des travaux. Il estime qu'il est également possible de collecter des données auprès des navires d'autres États membres actifs dans la région.

ACTION : Le groupe de travail continuera à suivre les travaux en cours sur la pêche à la langoustine dans le banc de Porcupine. Aodh O'Donnell partagera le rapport de la première évaluation de 2023 et des informations supplémentaires lorsqu'elles seront disponibles.

6. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	En réponse à la demande de la DG Vitcheva lors de la dernière réunion inter-CC en février 2024 et dans le prolongement de la réunion du CSTEP EWG 23-15, le CC EOS devrait préparer un avis sur les mesures techniques en mer Celtique. Cet avis devrait également inclure une demande de réception des résultats de la campagne de collecte de données récemment menée par le Royaume-Uni.
2	Un webinaire devrait être organisé par le CC EOS en juin 2024 sur l'évaluation scientifique du stock de cabillaud de la mer Celtique et l'impact du changement climatique, en invitant les scientifiques impliqués, les représentants des États membres de l'EOS et la DG MARE.
3	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux du BIM sur l'aiguillat et examinera le rapport final de la campagne en cours pour avis aux États membres EOS.
4	Les questions et préoccupations concernant les EMV seront soulevées auprès de la DG MARE lors de la réunion du ComEx du 20 mars.
5	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux en cours sur la pêche à la langoustine dans le banc de Porcupine. Aodh O'Donnell partagera le rapport de la première évaluation de 2023 et des informations supplémentaires lorsqu'elles seront disponibles.
6	Suivi de la reconstitution du merlan de la mer Celtique (proposé et approuvé par le ComEx sur la base d'un dialogue avec la DG MARE)

7. Liste des participants

Membres

Nom	Organisation
Jose Beltran	OPP-7 BURELA
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Enda Conneely	IIMRO
Gérald Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Olivier Lepretre	Comité Des Peches Des Hauts De France



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Anaïs	Mourtada	CNPMEM
Patrick	Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation
Aodh	O Donnell	Irish Fish Producers Organisation
Alexandra	Philippe	EBCD
Irene	Prieto	OPPF4
Dominic	Rihan	Killybegs Fishermens Organisation
Jean-Marie	Robert	Pêcheurs de Bretagne PO
Despina	Symons	EBCD
Arthur	Yon	FROM Nord

Observateurs

Nom	Organisation
Daragh Browne	Bord Iascaigh Mhara
Ronan Cosgrove	Bord Iascaigh Mhara
Alexandre Rodriguez	Conseil consultatif longue distance

Secretariat du CC EOS

Nom	Rôle
Mo Mathies	Secrétaire exécutive
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutive adjointe